



Communiqué

Lausanne veut continuer de chouchouter ses places de jeux

Convaincue de leur importance pour la population, la Municipalité veut continuer de travailler à l'attractivité et à la convivialité de ses places de jeux. Elle soumet au Conseil Communal un préavis qui marque la 5^{ème} étape de sa politique en faveur des places de jeux et sollicite un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 3'900'000.-. Ce crédit lui permettra de réaménager 14 places de jeux, plusieurs espaces de sports urbains et d'équiper des préaux scolaires d'ici 2031.

La Ville met à disposition de la population plus de 115 espaces ludiques sur l'ensemble du territoire lausannois (places de jeux, espaces de sports urbains ou terrains multijeux). La qualité de ces espaces est reconnue tant en Suisse qu'à l'étranger grâce à l'engagement de la Municipalité sur cette thématique. En effet, ces lieux nécessitent une rénovation et un entretien réguliers. Depuis 2000, la Municipalité a présenté quatre préavis adoptés par le Conseil communal. Elle poursuit cet engagement avec la présentation des projets de la 5^{ème} étape (2026-2031).

« Proposer des espaces de jeux de qualité, c'est inciter les familles à sortir, les enfants à jouer dehors dans des espaces conçus pour répondre à leurs besoins. C'est pourquoi il nous tient particulièrement à cœur d'améliorer continuellement nos places de jeux. » explique Florence Germond, conseillère municipale en charge des places de jeux. « En plus de profiter aux enfants, les places de jeux sont aussi des espaces de rencontre et de vie qui permettent de tisser un lien intergénérationnel et social. »

14 places de jeux réaménagées d'ici 2031

Dans le cadre de cette 5^{ème} étape, la Municipalité prévoit de réaménager 14 places de jeux, plusieurs espaces de sports urbains et d'équiper des préaux scolaires. Elle profitera de ces réaménagements pour améliorer les qualités ludiques, paysagères et la convivialité des sites concernés.

La liste des espaces à réaménager a été établie en tenant compte des enjeux de sécurité, de la couverture géographique, des besoins spécifiques des quartiers, de l'évolution urbanistique, de la diversification de l'offre et des demandes de la population. Le préavis prévoit une réalisation échelonnée sur 5 ans (2026-2031) grâce à un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 3'900'000.-.

Les réaménagements des espaces ludiques de la place de la Navigation et de la Vallée de la Jeunesse seront les projets majeurs.

Bilan de la 4^{ème} étape

Dans le cadre de la 4^{ème} étape de sa politique pour assurer l'attractivité et la convivialité des places de jeux lausannoises, la Municipalité avait sollicité auprès du Conseil communal une enveloppe CHF 3'500'000.-.

Les réaménagements majeurs de cette 4^{ème} étape sont les places de jeux du parc de Milan et du parc du Denantou centre. 7 préaux scolaires ont également été équipés de structures ludiques et la place de jeux du collège de Druey a été réaménagée. Plusieurs projets sont



actuellement en train d'être réalisés. Il s'agit, par exemple, de la place de jeux du collège de Cour, de la transformation de la toiture du bâtiment des tl à la Borde vouée à devenir un important lieu d'activités sportives, de loisirs et de rencontre multigénérationnel ou encore de 2 places de jeux dans le quartier de l'Ancien-Stand.

La 4^{ème} étape a également permis d'aménager des bancs actifs pour les seniors, d'installer des parasols sur certaines places de jeux très exposées au soleil en été et de mener une étude en collaboration avec l'Université de Lausanne sur la thématique « inclusion et espace sportif urbain en libre accès ».

Enfin, plusieurs réalisations ont été mises en œuvre grâce à d'autres sources de financement comme la création de 4 places de jeux et un espace de fitness intergénérationnel dans le nouvel éco-quartier des Plaines-du-Loup, un conteneur transformé en place de jeux installé sur la place de la Sallaz ou encore la place de jeux du parc Anne-Fontaine.

De nouvelles règles pour des places de jeux privées

Les places de jeux privées complètent l'offre des places de jeux publiques et permettent aux enfants de jouer en toute sécurité à proximité immédiate de leur lieu d'habitation. Le règlement du plan général d'affectation (PGA) exige la réalisation d'une place de jeux ou d'une place de rencontre, en lien avec des projets constructifs de plus de 3 appartements. Ce critère amène souvent à la création de places de jeux « alibi », sans qualité et ne correspondant pas aux besoins des utilisatrices et utilisateurs. Convaincue des bienfaits d'espaces de jeux de qualité en milieu urbain, la Municipalité prévoit de préciser les critères qualitatifs applicables à ces espaces au travers de l'adoption d'un nouveau règlement, sur lequel le Conseil Communal est invité à se prononcer.

Plus d'informations sur les places de jeux lausannoises:

- Un guide papier et une carte des places de jeux sont disponibles au bureau lausannois pour les familles, Place Chauderon 9.
- Toutes les places de jeux sont répertoriées sur www.lausanne.ch/placesdejeux et sur l'application « Lausanne ».

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:

- **Mme Florence Germond, conseillère municipale, Direction des finances et de la mobilité, tél. +41 21 315 72 00**

Lausanne, le 6 novembre 2025